

28 mai 2010 -11:55

Appartient à [Conseil des ministres du 28 mai 2010](#)

Société belge d'investissement dans les pays en développement

Rapport sur l'efficience et l'efficacité des moyens engagés par la Société belge d'investissement dans les pays en développement

Rapport sur l'efficience et l'efficacité des moyens engagés par la Société belge d'investissement dans les pays en développement

Sur proposition de M. Charles Michel, ministre de la Coopération au développement, le Conseil des ministres a pris acte du rapport sur l'efficience et l'efficacité des moyens engagés par la Société belge d'investissement dans les pays en développement (BIO), en particulier sur les nouveaux modes d'intervention de BIO (*).

Ce rapport démontre l'opérationnalité des prises de décisions stratégiques, l'affectation des moyens financiers à des projets décidés par le Conseil d'administration de BIO et l'importance de l'impact sur le développement des moyens alloués à des financements par BIO en 2008 et 2009.

BIO doit soutenir le secteur privé dans les pays en voie de développement au bénéfice du progrès économique et social de leur population, tout en appliquant les conditions de financement du marché. Ses interventions ont pour but de conduire à un emploi productif durable, respectant les droits sociaux fondamentaux dans une optique d'amélioration des conditions de vie des communautés défavorisées. En tant que société de droit public, BIO doit aussi répondre aux obligations d'une entreprise commerciale (recherche de viabilité financière).

Depuis la décision du Conseil des Ministres du 30 octobre 2009, différentes évolutions stratégiques et opérationnelles se sont concrétisées au sein de BIO. L'année 2010 constitue pour BIO une année de transition caractérisée par une réorganisation nécessaire de ses activités traditionnelles en pôles d'expertises (Secteurs financiers - Entreprises) et la création d'un nouveau Département (Infrastructure) pour soutenir durant les années futures le développement important des activités financées par les montants significatifs reçus fin 2009 de la part de l'Etat Belge (+ 97 millions d'euros).

Cette évolution implique donc aussi des investissements supplémentaires en ressources humaines en 2010, qui porteront pleinement leurs fruits en 2011 et se traduiront par une croissance significative des opérations.

(*) conformément à la notification du [Conseil des ministres du 30 octobre 2009](#).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe